

# Code de vie des enfants

Nous trouvons important d'instaurer un code de vie au camp de jour et de le partager avec vous et votre enfant.

Le code de vie permet aux enfants d'acquiescer une discipline personnelle. Il leur permet aussi d'harmoniser leurs rapports avec les autres et d'apprendre à bien vivre en groupe tout en s'amusant. Le code de vie assure un traitement juste et équitable à chacun des enfants.

Les parents seront avisés par écrit ou verbalement des mauvais comportements. La direction se réserve le droit de suspendre ou d'exclure l'enfant si le comportement compromet la sécurité ou le bon fonctionnement du groupe.

## Gradation des sanctions

- **ÉTAPE 1** : Explications verbal aux parents ;
- **ÉTAPE 2** : Avis écrit aux parents ;
- **ÉTAPE 3** : Suspension d'une journée ;
- **ÉTAPE 4** : Expulsion du camp de jour.

## Je respecte les autres et l'environnement

- J'utilise un langage adéquat avec mes amis et les animateurs ;
- Je respecte les consignes provenant des animateurs ;
- Je respecte les règles de sécurité.

## Je ne circule pas à vélo dans la cour de l'école durant les heures du camp de jour

- J'utilise les supports à vélos pour stationner ma bicyclette ;
- J'apporte un cadenas pour verrouiller ma bicyclette.

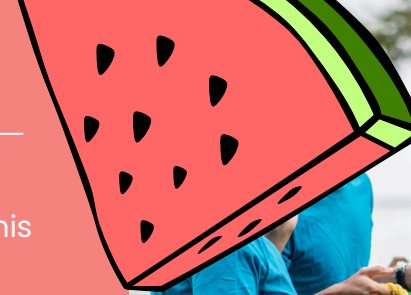
## Je respecte le matériel du camp de jour

- Je ne prends rien sans permission dans les armoires ;
- Je remets chaque chose à sa place après utilisation ;
- Toute négligence ou vandalisme envers le matériel nécessitera un remboursement par les parents.

## J'évite d'avoir des comportements inappropriés

- Je ne me bats pas et je n'utilise pas la violence pour régler un conflit ;
- Je ne pars pas du camp de jour sans la permission du responsable ;
- Je participe à toutes les activités organisées de mon groupe pendant la journée ;
- Toute forme d'intimidation est interdite.

Rappelons que c'est l'enfant qui choisit d'avoir le bon ou le mauvais comportement. Il choisit donc la bonne ou la mauvaise conséquence.



Du 25 juin au 16 août

# CAMP DE JOUR 2024



# L'activité des enfants de 5 à 12 ans pour l'été

(Maternelle complétée)

PLACES LIMITÉES

## 7 semaines

Du 25 juin au 9 août 2024

De 9 h à 16 h

Où ? Édifice Gilles-Grenier

21, rue Prieur, Les Coteaux

Combien? 115 \$ par semaine par enfant

## Service de garde

Coût : 40 \$ par semaine

Offert en complément au camp de jour, de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h. Le prix demeure donc le même pour une semaine ou une journée.

## Semaine supplémentaire

Dates : 12 au 16 août 2024

Endroit : 21, rue Prieur, Les Coteaux

Coût : 115 \$

Coût du service de garde : 40 \$

## Paiements

Les paiements pour le camp de jour auront lieu en 3 versements égaux (si plus de 800\$) soit :

1. Au moment de l'inscription
2. Le 1er mai 2024
3. Le 3 juin 2024

Des frais de 20 \$ seront facturés pour chaque changement de semaine.

## Inscription



Inscription et paiement en ligne sur le site de la municipalité. Si vous ne pouvez le faire, vous devez vous présenter au Service des loisirs (65, route 338) afin d'effectuer votre paiement en personne. Tous les frais devront être acquittés avant le début du camp.

Date d'inscription pour les résidents : 2 avril 2024

S'il reste des places, l'inscription pour les non-résidents sera du 2 mai au 15 mai 2024, les frais seront de 50% de plus que le tarif régulier et devront être payés à l'inscription.

## Effets personnels requis

Votre enfant doit apporter à chaque jour dans son sac les items suivants, identifiés à son nom : crème solaire hydrofuge, chasse-moustiques, bouteille d'eau réutilisable, espadrilles, casquette ou chapeau, maillot de bain et serviette de plage.

Si votre enfant se rend au camp de jour en bicyclette, un cadenas est requis.

## Lunch

Votre enfant doit apporter son lunch et deux collations santé (avant-midi et après-midi). Les aliments doivent être dans un sac à lunch identifié. Pour les familles qui ont plus d'un enfant, faire un lunch pour chacun. Nous vous conseillons d'utiliser des blocs de réfrigération.

## Objets perdus

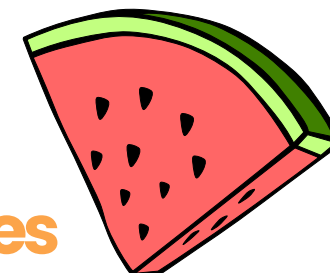
Nous vous rappelons que les objets personnels doivent rester à la maison, cette consigne a pour but de prévenir les conflits et d'éviter les pertes et les bris. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

## Crème solaire

Veuillez appliquer de la crème solaire à votre enfant avant son arrivée au camp. Durant la journée, des périodes supervisées par les animateurs sont prévues à cet effet. Aucun prêt de crème n'est autorisé au camp.



## Informations complémentaires



## Feuilles de présences et communications

Les parents devront signer une feuille de présence tous les matins et soirs. Nous pourrions, de cette façon, avoir une meilleure communication. De plus, si nous avons des informations particulières à transmettre, elles seront inscrites sur un tableau au service de garde à l'accueil. Notez que nous ne sommes pas responsables des déplacements en dehors du camp. C'est la responsabilité du parent.

## Frais de retard pour départ tardif

Des frais de retard sont applicables à partir du 2e avertissement. Ils sont de 4 \$/minute de retard sont exigés pour tout enfant qui quitte après l'heure de fermeture. Ces frais doivent être payés en argent comptant le jour même.

## Nous joindre

- Camp de jour : [campdejour@les-coteaux.qc.ca](mailto:campdejour@les-coteaux.qc.ca)
- Service des loisirs de la Municipalité : [loisirs@les-coteaux.qc.ca](mailto:loisirs@les-coteaux.qc.ca) ou 450 267-3531, poste 225



Les Coteaux

